



Compte-Rendu Réunion du Comité Directeur

SAMEDI 10 octobre 2009
De 9.00 heures à 16.00 heures

Hôtel Le Lion d'Or St Brice en Coglès (35)

**Le PV de la réunion du 13 juin est adopté à l'unanimité.
Tous les participants se présentent rapidement (environ 70 personnes).
Plusieurs nouvelles associations sont accueillies : Oléron (17), Sibiril (29), Roscoff (29).**

→ Le Grenelle de la Mer

Après des avancées importantes dans le cadre du Grenelle de l'Environnement, nous n'étions pas contre le principe d'un Grenelle de la mer. Toutefois, nous avons été scandalisés par la façon dont les choses se sont déroulées : absence de représentation des plaisanciers dans les groupes de travail et parodie de démocratie lors des réunions décentralisées. Une contribution ONG/Pêcheurs professionnels a vu le jour au mépris du texte de la charte qui avait précédemment fait l'objet d'un consensus (ces derniers souhaitaient des quotas généralisés et un permis payant).

Cet état de fait a été dénoncé dans une lettre ouverte au Ministre, parue dans « Pêche Plaisance » et présente sur notre site www.fnppsf.fr. (publiée dans la revue du mois de septembre).

De multiples interventions auprès de la FIN, du CSNPSN et surtout du Député Jérôme BIGNON ont finalement permis une victoire qu'il nous faut savourer avec modération : le texte de la « Charte Pêche de Loisir » est maintenu en l'état et devrait être prochainement officiellement signé. Toutefois, cette solution fait l'objet d'une période d'observation de 2 ans dont les modalités restent à définir.

Rappel du contenu de la Charte :

- Déclaration unique gratuite et obligatoire (à priori par l'intermédiaire d'Internet ?)
- Marquage des poissons (contrainte acceptée et non pas proposée ni demandée par les fédérations)
- Lutte intensive contre le braconnage
- Mise en place d'un repos biologique
- Mise en place de Comité de Suivi pour une meilleure représentativité des fédérations

A noter : certains administrateurs des Aff Mar, particulièrement virulents envers les pêcheurs de loisir, ont déjà mis en vigueur le principe de marquage des poissons...pourtant, à ce jour, la Charte n'est toujours pas signée au niveau national !

Jacques Flatin (La Tranche sur mer) demande des précisions sur la date de « fin d'observation » d'application de la charte Jean Kiffer répond que logiquement il s'agit de la période de mise en application sur le terrain. Ce point aussi fera l'objet d'une surveillance particulière de la part de la FNPPSF. La menace reste donc bien présente car des résultats jugés « non concluants » à terme pourrait engendrer la mise en œuvre immédiate d'un permis de pêche. Afin de sensibiliser le public, la FNPPSF a édité et largement diffusé cet été une affiche qui doit permettre une prise de conscience importante et permettre le rassemblement d'un public important, ceci afin de favoriser l'essor de la fédération et donc sa crédibilité.

Bernard Avoine (Querqueville) : Toutes ces contraintes relatives à la charte sont importantes... finalement le permis serait peut-être une solution plus simple ?

Jean Kiffer : bien sûr que non, un permis serait payant et accompagné de toutes les conditions indiquées dans la charte et peut-être d'autres encore plus contraignantes !

Le débat prévu dans l'après-midi permettra de revenir et d'approfondir ce point précis.

→ Pêche du Thon

Nos relations avec la FFPM se sont largement dégradées, il est probable, compte tenu de l'attitude de la FFPM et de son nouveau président que la CNPPM (Confédération) n'existera plus dans les mois à venir, les manœuvres de la FFPM sont une véritable déclaration de guerre ! Concernant la pêche au thon, nous avons obtenu un partage des bagues à 50% 50 %.

Tous les pêcheurs récréatifs de nos associations (qui en ont fait la demande) ont pu pêcher le thon sans être obligés, comme par le passé, d'acquitter une Licence FFPM ! 400 bagues ont été distribuées, 138 poissons (soit 7.000 kg) ont été pris...nous restons largement dans les quotas attribués.

La Direction des Pêches a apprécié notre rigueur et notre objectivité sur ce dossier. Cette opération et l'attitude suicidaire de la FFPM sont à l'origine d'un accroissement significatif de nos effectifs notamment en Languedoc Roussillon. Cette croissance devrait encore se confirmer dans les mois à venir.

→ L'Arrêté 48/2009 : Cabillaud – Sole- Plie- Merlu

Sur ce point, nous avons assisté à une parodie de concertation. Ces poissons font bien l'objet d'un plan de reconstitution sur la zone (A47) et dans ce cadre nous admettons un principe de limitation des captures. Pour autant le décret de 10 poissons par bateau (étendu à 12 si plus de 2 pêcheurs à bord) nous semble abusif. Nous sollicitons un quota à 10 poissons par pêcheur. En Belgique, frontière toute proche, une mesure de 20kg par pêcheur et par jour, dont 15kg maximum de cabillaud est actuellement en vigueur.

Une concertation entre les décideurs de part et d'autre de ce littoral frontalier aurait été plus cohérente !

→ L'Arrêté « marquage des poissons »

Cet arrêté a été pris unilatéralement et sans aucune concertation, au mépris des travaux en cours au niveau national. La FNPPSF n'a jamais été demandeur d'une telle mesure et n'assurera pas la diffusion d'un arrêté pris dans de telles conditions !

Ces derniers mois le dialogue avec la responsable de la DPMA n'a pas pu être constructif. A présent, de nouveaux responsables, plus réceptifs à nos messages sont en poste, nous pouvons donc espérer une approche plus constructive.

Il faut déterminer par exemple les catégories de poissons devant être absolument marqués...il ne semble pas raisonnable notamment de marquer systématiquement tous les poissons.

Une réunion avec les Aff Mar du Havre est programmée le 09 novembre afin de faire le point (Jean Kiffer se déplacera accompagné de Jean Lepigouchet et de Guy Ravel). La réorganisation nationale des Affaires Maritimes se passe visiblement de manière chaotique, cela ressemble même parfois à un véritable sabotage !

→ Nos contacts avec l'EAA (European Anglers Alliance)

Nous sommes désormais adhérents à l'EAA, groupement des pêcheurs de loisir européens. Le budget voté pour parer à ces dépenses n'a pas été entamé car le montant de cette adhésion sera couverte par les appels à contribution des fabricants français et l'aide de l'EFTA (Groupement européen des fabricants d'articles de pêche).

→ Nos contacts avec la FMPR (Fédération Méditerranéenne des Pêcheurs Responsables)

Nos premiers contacts ont été pris lors du Salon Nautique de Paris. Une rencontre entre l'EAA (implantée principalement dans le Nord de l'Europe) et la FMPR (implantée surtout dans le Sud de l'Europe) a été organisée au Cap d'Agde à l'occasion du Défi Méditerranéen afin d'essayer de ressembler ces 2 entités complémentaires. Nous espérons à terme l'émergence d'une grande structure européenne, rassemblant tous les pêcheurs récréatifs en mer. De nombreux points de convergence ont pu être identifiés : accord sur le no-kill en concours, notion de « pêché / mangé » réservée aux récréatifs.

→ Guide des Bonnes Pratiques

Ce guide a été publié en 2008, l'opération a été renouvelée en 2009 avec toujours autant de succès. Cette démarche est formidable pour notre image de marque et a généré des retombées médiatiques exceptionnelles.

200.000 guides ont été publiés en 2009 sur l'ensemble du littoral : CD17 – CD22 – CD 29 – CD 35 – CD 44 – CD 50 – CD 56 (subventions des Conseils Généraux).

Certaines Communautés de Communes ont également contribué à cette diffusion : Morlaix, Lézardrieux, puis des Conseils Régionaux : Pays de Loire, Vendée, Bretagne (encours).

Publications restant à venir : Nord Pas de Calais, Languedoc-Roussillon, édition Nationale.

Nous engageons les présidents à solliciter dès à présent leurs partenaires habituels afin de prévoir dès à présent les publications 2010 qui sera actualisées tant au niveau des textes que des photos. Des informations complémentaires seront ajoutées concernant notamment la sécurité (fiche VHF notamment). Concernant la demande de suppression du CRR, nous nous battons toujours. Le Ministre Dominique Bussereau a promis (lors du Grand Pavois) une évolution dans ce sens mais nous nous heurtons à l'inertie des services de l'ANFR (Agence Nationale des Fréquences).

Les visuels des différents guides publiés à ce jour seront mis en ligne sur le site **fnppsf.fr** à titre d'exemple. Toutes nouvelles suggestions pour y intégrer des informations importantes ou pour modifier la présentation sont les bienvenues et doivent être soumises dès que possible au secrétariat (fnppsf@wanadoo.fr). Chaque responsable de commission est chargé de rassembler les remarques pour le domaine qui le concerne.

Joël Korn, de l'association de Carantec, signale que, pour l'image de la FNPPSF, il devient indispensable de privilégier les photos représentant des plaisanciers équipés de gilets de sauvetage. La rédaction prend en compte cette remarque mais souligne que les photos utilisées sont toujours fournies par les adhérents. Cette carence doit absolument être prise en compte à l'avenir.

→ Un guide pratique VHF

Jean-Claude CHAULET prépare une première maquette. Il s'agit de mettre au point une fiche A4 plastifiée que chacun pourra détenir à bord. La mise en place d'un Comité de relecture est prévue.

→ Planches et règles réactualisées

Certaines tailles ont été modifiées au niveau national (arrêté du 16 juillet 2009). Il est regrettable que nous n'ayons pas été consultés car nos stocks ont été renouvelés en juin...ces changements rendent nos produits obsolètes (changement de la taille de la praire qui passe de 4 à 4,3, le mulot et l'orphie ont maintenant une taille).

Question de Jean Lepigouchet : peut-on envisager d'inclure la planchette couleur dans le guide pratique ?

Jean Kiffer : l'idée est intéressante mais cette insertion gratuite risque de faire concurrence à la vente de nos planches A4. A suivre.

→ Congrès 2010

Il aura lieu à Loctudy du 18 au 22 mars 2010. L'organisation du Congrès est assurée par le CD 29. La recherche de financement est en cours. Paul VINAY livre les premières informations pour les congressistes :

Ce congrès se veut avant tout un grand rendez-vous de réflexion et de travail. L'hébergement situé dans un complexe « Village Vacances » spacieux favorisera nos habituelles réunions studieuses (Travaux des commissions, Réunion du Comité Directeur, Assemblée Générale).

Tout au long de ce séjour, la restauration sera largement axée sur la dégustation de la langoustine, spécialité locale. Au niveau des sorties : visite du complexe Haliotica (Forum de la pêche) sur le port du Guilvinec – ballade en Pays bigouden (le calvaire de Tronoën) – Visite du vieux Quimper (Cathédrale Saint-Corentin). Globalement, les tarifs du séjour seront équivalents à ceux du Congrès de l'Île de Ré.

Afin de pouvoir équilibrer le budget du congrès, chaque association est invitée à participer activement à la vente des billets de tombola.

Paul Vinay précise qu'il négocie un accès gratuit aux emplacements de camping-cars.

En 2001 la formule de congrès restreint sera reprise car il paraît de plus en plus difficile de solliciter les collectivités locales chaque année pour les subventions.

En 2012, nous prenons note de la candidature de la Délégation Languedoc-Roussillon (d'autres candidatures peuvent aussi être formulées).

→ Notre système de cotisations

Actuellement notre cotisation individuelle est de 11 €, elle passera à 12 € en 2010. Lorsque l'effectif d'une association n'adhère pas en totalité, un système de « contribution solidaire » est appliqué suivant un barème adopté lors de l'AG de Toulon en 2004 (montants actualisés par vote lors des AG).

Une réflexion a été engagée afin de déterminer un système de cotisation qui nous permettrait d'accueillir les associations de pêcheurs à pied (fort potentiel d'adhérents mais faibles cotisations).

Une enquête de terrain a permis de déterminer qu'une cotisation, même très réduite ne semble pas envisageable à court terme.

Seule une extrapolation du système existant semble possible, aucune autre solution n'a été proposée.

Il faut s'appuyer sur le système déjà en place et définir les conditions minimales d'accès :

- plafonnement de la contribution solidaire à 500 euros
- exigence d'un minimum de 10 % d'adhésions individuelles

Cette proposition n'a pas d'impact financier négatif et ne nécessite pas de modification majeure de notre système actuel. Cette évolution n'est pas forcément novatrice mais certaines associations se sont déjà déclarées favorables.

→ Question soumise au vote du Comité Directeur

Etes-vous favorables à cette proposition d'ouverture vers les pêcheurs à pied ?

Jean-Claude Mignot et plusieurs personnes du CPML 50 émettent des réserves quant aux modalités d'accueil des nouvelles associations. Souhait exprimé : l'obligation d'adhérer également au Comité départemental local.

Jean KIFFER explique que cette condition ne peut pas être exigée comme préalable, toute association affiliée reste libre de rejoindre ou pas le CD. Actuellement le système est très souple et c'est bien cette souplesse qui permet de faire progresser l'effectif national dans de telles proportions. Ces mesures ne remettent nullement en cause tout le respect et la considération envers les responsables et membres des différents CD. La FNPPSF réaffirme son attachement à la structure en place et au rôle important joué par les CD et les CR au niveau local.

Résultats du vote : **5 votes « Contre », 1 Abstention, 19 votes « Pour »**

Comme tout sujet concernant les évolutions des cotisations, ce vote sera à entériner lors de l'AG 2010.

→ Financement des CD et des CR

Conformément aux décisions prises lors du Congrès 2009, des subventions annuelles vont être allouées aux CD et CR pour couvrir les frais de fonctionnement.

Le budget global prévu est de 6.000 € - Les responsables des CD et CR sont invités à fournir un RIB au trésorier national qui se chargera des virements prochainement.

- Objectifs et engagements des acteurs :

- a) Contribuer à dynamiser les CD et CR (actions sur le terrain, prospection, recrutement).
- b) Justification des dépenses. La démarche est expérimentale et sera éventuellement reconduite.

→ Charte « Sorties de Pêche »

Le texte de la charte « **Sortie de Pêche** » est paru dans « **Pêche Plaisance N°20** ». Elle contribue à la promotion de nos vraies valeurs et il est donc important qu'elle soit prise en compte sur le terrain. Il faut s'attacher à convaincre, sans contraindre.

L'appellation de « concours » est à gommer de notre vocabulaire, ce terme contribue trop souvent à la mauvaise image du plaisancier (les concours basés sur la quantité de poissons sont perçus comme sources d'abus divers : surpêche, gaspillage, revente...). Afin d'entretenir la bonne image de marque des associations, le terme de « sortie de pêche » est plus raisonnable, plus convivial (privilégier la diversité des poissons, préférer la qualité à la quantité).

L'Europe a prévu d'exiger la pratique du no-kill (relâcher obligatoire) dans le cadre des compétitions nationales et internationales. Dans le cas des espèces menacées, les poissons seront marqués d'un Tag en collaboration avec les scientifiques.

Loïc Rivoallan indique qu'il serait intéressant de connaître le taux de mortalité des poissons relâchés. Une réflexion pourrait être engagée sur le sujet (collaboration avec des guides de pêche, des plongeurs, des exploitants d'élevage ?). Par ailleurs, il est important de savoir si la profession de guide de pêche sera également soumise au No-Kill ce qui paraît logique.

→ Support « Initiation Pêche »

Le support « Pêche » est accessible sur le site fnppsf.fr – Rubrique « associations » puis « Ecoles de pêche ».

Des mots de passe doivent être fournis afin de pouvoir télécharger la documentation. Ces codes seront fournis sur demande au secrétariat FNPPSF, aux présidents ou membres du bureau habilités, contre signature d'une convention qui prévoit un usage limité au cadre associatif (Copyright).

Cet outil sera étoffé par la suite. Nous recueillons toutes les suggestions, tous les conseils techniques et connaissances susceptibles d'agrémenter la documentation déjà réunie.

Cette initiative devrait contribuer à améliorer encore notre image de marque. Dans les mois à venir, nous solliciterons un agrément ministériel qui nous permettra ensuite de travailler plus sereinement.

→ Campagne MEDDAT (Ministère de l'Environnement)

Les ONG environnementales et tous les acteurs concernés ont participé à cette opération.

Deux axes ont été choisis : L'Environnement et la Sécurité. Toutes nos associations ont largement diffusé les supports d'information (guides et affiches) lors des nombreuses manifestations estivales.

En assurant un tel relais sur le terrain, la FNPPSF gagne en crédibilité et respectabilité. Ce genre d'opération présente un intérêt majeur en termes de communication et notre image de marque s'en trouve renforcée.

→ Nos interventions dans les écoles et les collèges

La marche à suivre pour obtenir les autorisations nécessaires a été mise au point par M. Jean Quinquis et diffusée avec le PV du mois de juin (annexe jointe).

Retenons que si de nombreuses associations FNPPSF obtiennent des agréments locaux, à terme une homologation de niveau national est possible.

Nous encourageons fortement nos responsables d'associations à effectuer les démarches nécessaires auprès de l'inspection académique de leur région.

→ Nos démarches d'Ouverture et de Solidarité

L'engagement de la FNPPSF s'est aussi de permettre à tous la découverte de la mer. C'est pourquoi nous encourageons, nous soutenons (publications dans « Pêche Plaisance ») toutes les actions solidaires vers les personnes handicapées, malades... Afin de faciliter le développement de telles actions, la FNPPSF cherche à constituer un recueil des démarches administratives nécessaires à la mise en place de ces diverses manifestations (responsabilité, matériel nécessaire, autorisations, assurances...).

Nous demandons à toutes nos associations de communiquer régulièrement des articles, des conseils, des photos qui seront publiés. A l'avenir un partenariat avec des organisations reconnues peut être envisagé.

Le président de Port-Louis signale qu'il est notamment utile de se pencher sur les accès handicapés sur les ports (pas ou peu d'aménagements dans la plupart des ports).

→ Nos différents partenariats

Nous sommes « membre correspondant » de la FIN (Fédération des Industries Nautiques) qui nous assure de son soutien sans faille (demande de subvention 2010 actuellement en cours).

Un nouveau partenariat est en cours de finalisation avec le Crédit Maritime (aide de 10.000 € en 2010, soutien à l'édition du guide des bonnes pratiques, insertions dans notre revue...).

M. Fouquet (APP Odet) précise qu'il serait intéressant que le Crédit Maritime accepte de renoncer localement aux frais de gestion des comptes des associations affiliées à la FNPPSF !

Nous continuons nos recherches de soutien financier vers des sponsors possibles : EDF ? Orange ? Véolia ?

Nos associations ne doivent pas hésiter à solliciter ces partenaires souvent plus accessibles au niveau local (projets éoliens notamment). Les propositions d'aide doivent être examinées attentivement en s'assurant de pouvoir garder une réelle autonomie.

→ Le point sur PECHE PLAISANCE

Le numéro de septembre vient de paraître, le succès de la revue se confirme, c'est un formidable outil de communication. Chaque association doit penser à transmettre « Pêche Plaisance » aux élus locaux. Afin d'assurer une diffusion moins coûteuse, le secrétariat peut prendre en compte une liste d' « Invités » qui sont à inclure dans vos fichiers de routage. Nous insistons toutefois sur la nécessité d'entretenir un contact et un dialogue personnel avec les partenaires locaux.

Concernant le N°24 prévu à paraître fin décembre, nous rappelons à tous (responsables régionaux, départementaux, commissions) que les articles et photos doivent être adressés avant le 15 novembre.

Des articles techniques concernant la pêche sont très recherchés, n'hésitez pas à communiquer vos conseils et expériences.

- Vos ateliers « **Initiation Pêche** »

- Vos conseils « **Navigation / Sécurité** »

- Vos **Conférences, Débats, Interventions de spécialistes...**

- Vos actions pédagogiques (journée de l'estran, nettoyage des plages, sortie avec des scolaires...)

Dans tous les cas n'hésitez pas à envoyer de l'information, la rédaction peut se charger de la mise en forme des articles.

Important : nécessité de fournir des photos **numériques** de bonne définition (100 ko minimum).

→ Notre Site www.fnppsf.fr

Il est utile de consulter très régulièrement le site Internet de la fédération afin de se familiariser avec son fonctionnement et le classement des documents par thèmes. Toute l'actualité est présente en permanence ainsi que la documentation interne nécessaire aux associations.

Une veille régulière est assurée par M. Jean-Claude Chaulet, la maintenance des pages « associations » est effectuée par M. Serge Tallec. Toutes les mises à jour nécessaires sont réceptionnées par le secrétariat qui transmet aux différents responsables.

→ Démarches administratives

Les fichiers de routage doivent impérativement respecter la trame normalisée que nous fournissons aux associations (modèle présent sur le site ou disponible auprès du secrétariat). M. Garzi, qui gère le fichier national, ne peut procéder aux multiples corrections dues à l'envoi de fichiers non-conformes. Il faut savoir que nous gérons près de 170 listes différentes, elles doivent donc **toutes** être conçues sur le même modèle (toute modification de format entraîne des anomalies dans l'impression de la bande de routage et des problèmes d'acheminement).

Les fichiers comportant **trop** d'erreurs seront renvoyés aux associations (accompagnés de la trame d'origine pour saisie plus conforme).

Exemples d'ANOMALIES fréquemment relevées :

- modification du format des cellules (surtout ne pas transformer en format « standard » ou « numérique » mais maintenir absolument le format « texte »).

- insertion de colonnes supplémentaires (avec présences de données locales inutiles) ou nombre de colonnes insuffisant (ne pas supprimer la colonne « lieu-dit, même si elle reste vide).

- la saisie doit commencer dès la première ligne du fichier : pas de titre ni de date, pas de ligne vierge de séparation, ne pas insérer de logo !

- il n'y a pas d'intérêt à signaler « séparément » où « en couleur » les modifications de fichiers qui interviennent dans l'année (changements d'adresse, adhérents supprimés, nouveaux adhérents, annotations spéciales etc...).

Il faut savoir que nous effectuons une « copie » intégrale de vos envois et procédons à une insertion **en l'état** dans le fichier national. Le fichier central est ensuite confié à la Société de Routage, puis remis à la Poste. Sachez que toutes les anomalies cumulées peuvent générer des heures voire des journées de corrections ainsi que des frais facturés par le routeur.

Nota : chaque association affiliée à la FNPPSF reçoit dès son entrée un **N° de Code Fédéral** qui doit être reporté dans chaque ligne de la colonne « G ». Les associations qui ne connaissent pas leur code peuvent le demander au secrétariat. La liste complète pourra être consultée prochainement dans l'espace réservé aux associations.

→ Effectifs et cotisations

Nous enregistrons encore une belle progression malgré la crise avec l'arrivée de nouvelles associations. Une nouvelle poussée est attendue en 2010, ne pas oublier d'accentuer les démarches de recrutement sur toutes les régions.

Important : la cotisation passera de 11 euros à **12 euros en 2010**.

→ Changement du sigle FNPPSF

Notre sigle actuel doit évoluer. La notion de « Sportifs » doit disparaître au profit d'une appellation plus conforme aux vraies valeurs de notre fédération.

Plusieurs propositions sont soumises (voir pièce jointe).

Aucune ne fait vraiment l'unanimité. Il nous faut encore travailler sur le sujet...

Ce changement, bien que nécessaire ne pourra se faire trop rapidement (écoulement préalable de tous les stocks siglés FNPPSF). Le passage d'un sigle à l'autre devra être bien étudié afin que nos partenaires et interlocuteurs perçoivent cette évolution de façon positive.

Un vote sur le choix du nouveau sigle pourra peut-être avoir lieu lors du congrès 2010.

→ Communication FNPPSF

Nous ne disposons plus des prestations de l'agence de presse pour diffuser largement nos messages (nous ne regrettons pas ce choix économique mais il nous faut en tenir compte). Nous devons bâtir très vite un réseau de correspondants capables de transmettre rapidement nos communiqués de presse à tous les journalistes locaux et régionaux. Au niveau national, nous disposons déjà des contacts nécessaires pour assurer la transmission rapide vers la presse halieutique et certains journaux.

Jean Kiffer demande à chaque responsable de département de bien vouloir fournir au plus tôt le nom d'un **Responsable de Presse par Région**.

Cette personne, destinataire des communiqués de presse de la fédération, devra répercuter l'information sans délai vers les journalistes locaux et régionaux et entretenir des relations régulières avec la presse locale. Afin de garantir l'efficacité de cette diffusion, chaque correspondant doit dès à présent commencer à constituer un carnet d'adresses qu'il actualisera régulièrement.

Les noms et les coordonnées des « **correspondants Presse** » sont à communiquer au plus tôt au secrétariat national.

→ Intervention des responsables régionaux et des présidents d'associations

Dans le secteur de la Rochelle la constitution d'un Parc Marin dans le Pertuis breton est en cours. La FNPPSF sera présente à la prochaine réunion, représentée par Mme Annick Danis (M. Moyaux, d'Oléron se propose de collaborer avec Mme Danis sur ce dossier). Jean Kiffer indique qu'il faut particulièrement porter l'attention sur les intérêts des ostréiculteurs.

Dans la région de Cherbourg, une manifestation est prévue pour protester contre la mise en place d'un terminal charbonnier : les ONG ne sont pas associées à cette démarche, elles prônent des mesures contre les plaisanciers. La FNPPSF soutient-elle cette initiative ? Jean Kiffer indique que le sujet est très délicat, tous les paramètres doivent être pris en compte ce qui est difficile à évaluer au niveau national. La décision la plus appropriée revient aux responsables locaux.

Concernant les implantations d'éoliennes, les projets font également débat un peu partout. Les avis divergent suivant les secteurs. La commission « Environnement » devra travailler sur ce sujet.

M. Chaulet présente l'actualité et les travaux en cours sur le Languedoc Roussillon. Il confirme un malaise prononcé au sein des associations FFPM de la région (certaines sont en train de basculer à la FNPPSF). Sur le sujet particulier de la pêche au thon, la création d'une sous-commission spéciale « Pêche au gros » est souhaitée au sein de la commission pêche lors du prochain congrès.

Une étude de l'impact du no-kill sur les gros poissons pêchés en profondeur est souhaitable.

→ Parole est donnée aux nouvelles associations :

- Association des Usagers de la Zone de Mouillages de Chaucre à Oléron (17) représentée par M. Moyaux.
- Association « Rosko Plaisance » de Roscoff (Finistère) représentée par M. Vincent Cabioch.
- Association des plaisanciers de Sibiril (Finistère) représentée par M Louis Tanguy.

Jean Kiffer se déplacera prochainement sur l'île de Groix pour rencontrer les responsables de l'AUMIG, association d'environ 350 plaisanciers.

**PS : Nous joignons également à ce compte-rendu une nouvelle promotion proposée par notre fournisseur habituel Rozé Sérigraphie.
Attention les stocks sont limités !**

Débats de 14 à 16 heures

Présentation par la Société PHARO d'un système de port à sec (exposé d'une quinzaine de minutes avec présentation visuelle). Informations sur demande au secrétariat.

→ Trouver des partenaires

La FIN est un partenaire régulier qui nous assure de son soutien. Cet accompagnement de nos travaux ne pourra sans doute pas être financier cette année (situation de crise actuelle).

Il faut absolument solliciter les détaillants d'articles de pêche qui sont les premiers à bénéficier de l'efficacité des travaux de la FNPPSF. M. Jean-Claude BEL, actuellement Président de l'EFTA va nous aider à mobiliser les représentants de ce secteur pêche.

Par ailleurs, il est important de collaborer avec certaines ONG afin de ne pas s'isoler. Actuellement des terrains d'entente se dégagent et nous avons de bons contacts avec Eaux et Rivières de Bretagne – France Nature Environnement – WWF (par contre aucune approche positive avec « Robin des Bois », message trop extrémiste, association nébuleuse dont la représentation et le fonctionnement ne sont pas clairement définis). Pas d'approche très saine non plus avec la Fondation HULOT qui porte un message très hostile aux plaisanciers (quotas, permis...).

Nous devons essayer de voir comment faire évoluer favorablement nos relations de manière à ne pas trop s'isoler. Nous devons par ailleurs prendre garde aux attaques trop systématiques envers les pêcheurs professionnels. L'agressivité gratuite pourrait se retourner contre nous. Sur le terrain les problèmes sont très loin d'être réglés, nous en sommes bien conscients ; pourtant, afin de ne pas gêner les contacts constructifs noués au niveau national, les « mises au point » publiques ne doivent se faire qu'en réaction à d'éventuelles provocations.

Nous sommes sollicités pour collaborer également avec les scientifiques. Nous devons déterminer les sujets sur lesquels nous pourrions apporter une contribution. Cette voie nous semble intéressante

Toutes suggestions sont les bienvenues si quelqu'un a d'autres idées, d'autres pistes possibles. Ce sujet sera à nouveau aborder lors de notre prochain comité directeur.

→ Nous faire entendre – Etre considérés

Après bien des péripéties désagréables, la charte semble sur le point d'être signée. Lorsque la nouvelle sera officielle, nous devons communiquer de manière importante sur le sujet. Cet argument va nous permettre de faire croître notre effectif et d'asseoir notre crédibilité.

La FNPPSF doit-elle envisager d'organiser une manifestation d'ampleur pour faire connaître ses positions ? Majoritairement le « **NON** » l'emporte. Il semble qu'un tel mouvement aurait plus d'impacts négatifs que positifs car la situation actuelle ne permet pas d'actions d'envergure qui se retourneraient fatalement contre nous.

Cette solution ne peut être envisagée qu'en réaction face à des injustices flagrantes et le refus d'entendre la parole des plaisanciers, ce qui n'est pas le cas actuellement.

Afin de maintenir notre pression, il faut continuer à faire signer la pétition et ne pas oublier de mentionner la FNPPSF dans toutes publications même locales.

La CNPPM (Confédération) : Compte-tenu des déclarations faites par le nouveau président de la FFPM, M. Perroddi, nous pouvons considérer dès à présent que la CNPPM n'existe plus. Nos relations avec la FFPM sont beaucoup trop dégradées, le point de non retour est atteint.

A l'avenir, nous pouvons, par contre, envisager de collaborer avec les pêcheurs sous-marins pour toujours essayer de peser plus lourd. D'autres alliances au niveau français mais aussi et surtout au niveau européen sont également possibles à l'avenir, il faut y réfléchir.

Afin d'améliorer encore notre image de marque et pour pouvoir prétendre à un agrément « MEDDAT » nous devons soigner nos publications. Nous demandons aux associations de faire connaître leurs actions éducatives qui seront relayées par notre revue PECHE PLAISANCE (sécurité, environnement...etc).

Exemple : nous avons déjà publié un article sur les pêches expérimentales à Valras, notre prochain numéro fera la promotion des journées de l'estran organisées récemment en Côtes d'Armor...nous recueillons tous les articles concernant vos initiatives pédagogiques.

La généralisation des collectifs comme le CEC (Collectif Emeraude Cotentin) sont également à encourager. Cette approche devrait nous permettre d'accroître considérablement notre représentativité. Nous ferons également connaître notre collaboration future avec les scientifiques (exemple actuel : contact avec l'association « ailerons » qui milite pour l'observation et la sauvegarde des requins).

M. Joël KORN de Carantec signale que nos différentes relations et contacts au sein des administrations vont être également primordiaux. Par contre, la nouvelle organisation des AFF MAR en « façades maritimes » ne va pas faciliter les contacts de proximité (les futurs responsables seront surtout des jeunes dont la culture maritime et le recul risquent d'être insuffisant).

PROCHAINE REUNION LE SAMEDI 23 JANVIER